

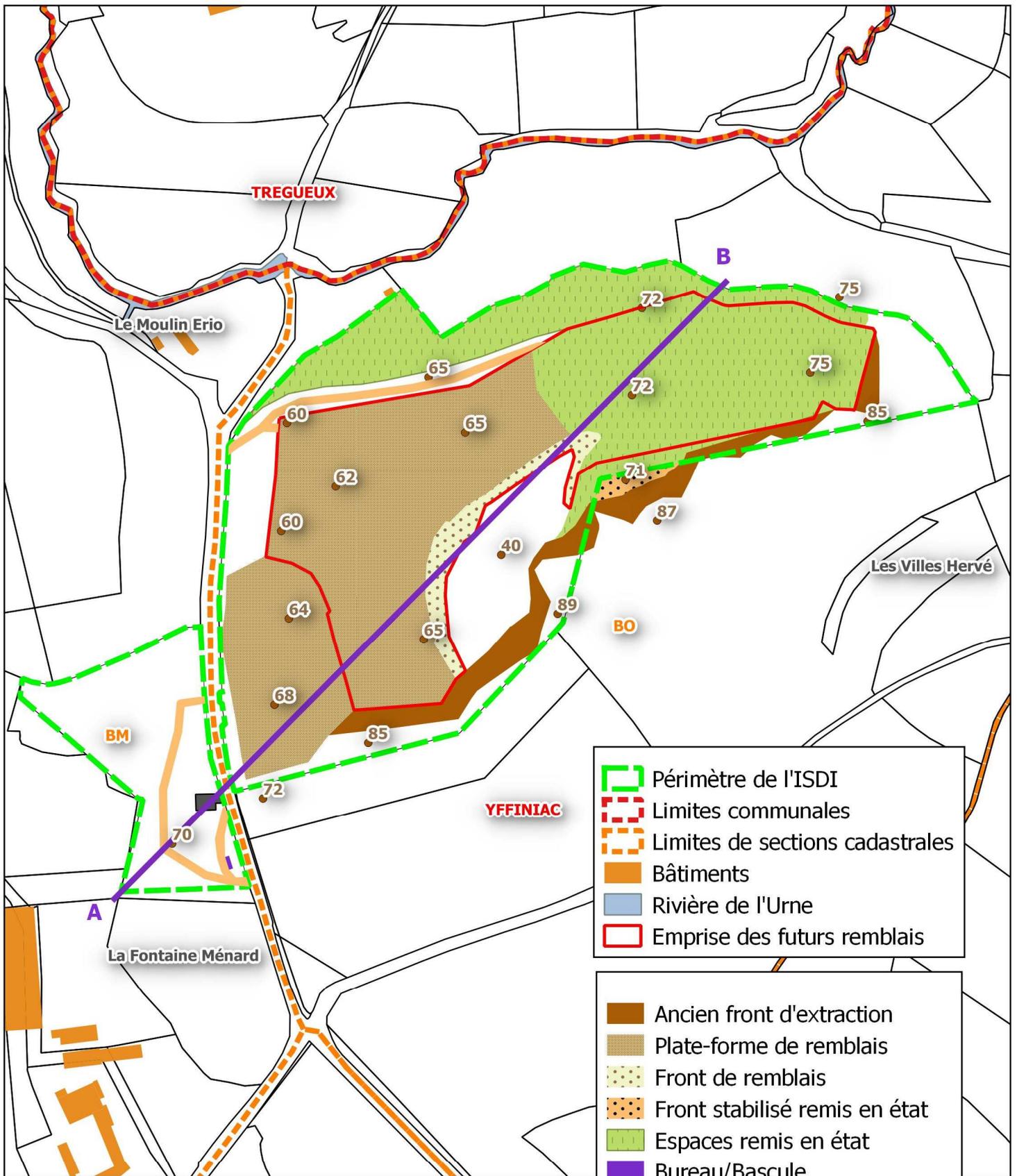
Société des Carrières de la Fontaine Ménéard
Installation de Stockage de Déchets Inertes
Carrière de la Fontaine Ménéard
Commune d' YFFINIAC (22)

PRINCIPE DE PHASAGE
Phase 3 : 10-15 ans

- Périmètre de l'ISDI
- Limites communales
- Limites de sections cadastrales
- Bâtiments
- Rivière de l'Urne
- Emprise des futurs remblais

- Ancien front d'extraction
- Plate-forme de remblais
- Front de remblais
- Front stabilisé remis en état
- Espaces remis en état
- Bureau/Bascule
- Atelier
- Pistes
- Cote topographique en m NGF
- Profil AB





Société des Carrières de la Fontaine Ménéard
Installation de Stockage de Déchets Inertes
Carrière de la Fontaine Ménéard
Commune d' YFFINIAC (22)

PRINCIPE DE PHASAGE
Phase 4 : 15-20 ans



0 50 100 150 200 m

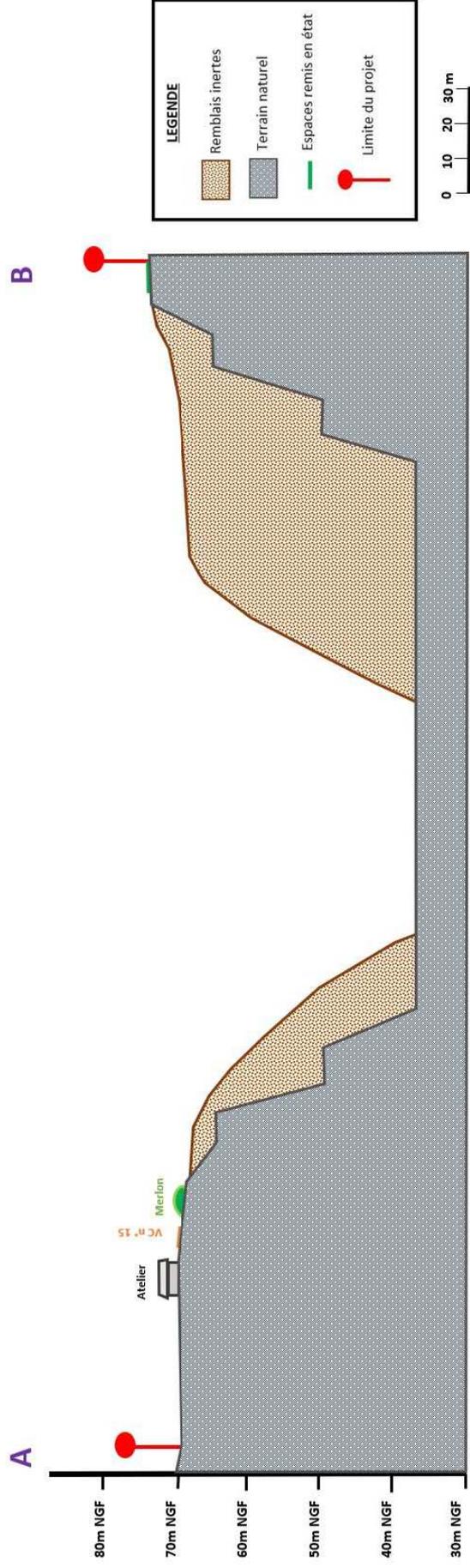


- Périmètre de l'ISDI
- Limites communales
- Limites de sections cadastrales
- Bâtiments
- Rivière de l'Urne
- Emprise des futurs remblais

- Ancien front d'extraction
- Plate-forme de remblais
- Front de remblais
- Front stabilisé remis en état
- Espaces remis en état
- Bureau/Bascule
- Atelier
- Cote topographique en m NGF
- Pistes
- Profil AB

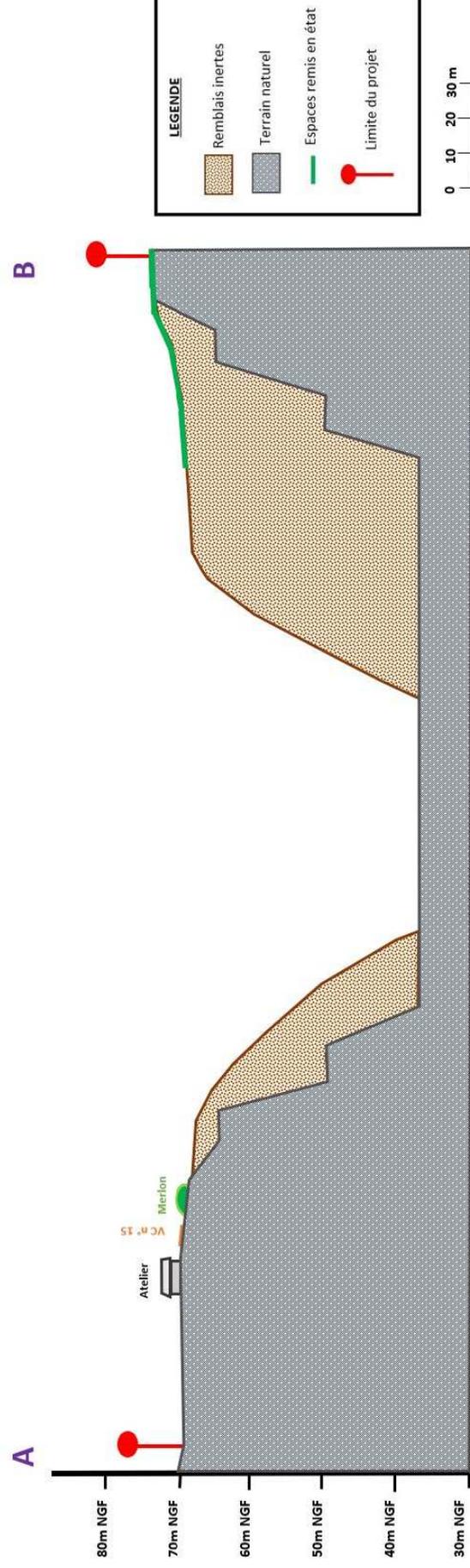
Coupe de principe : Phase 1

Exagération verticale x2



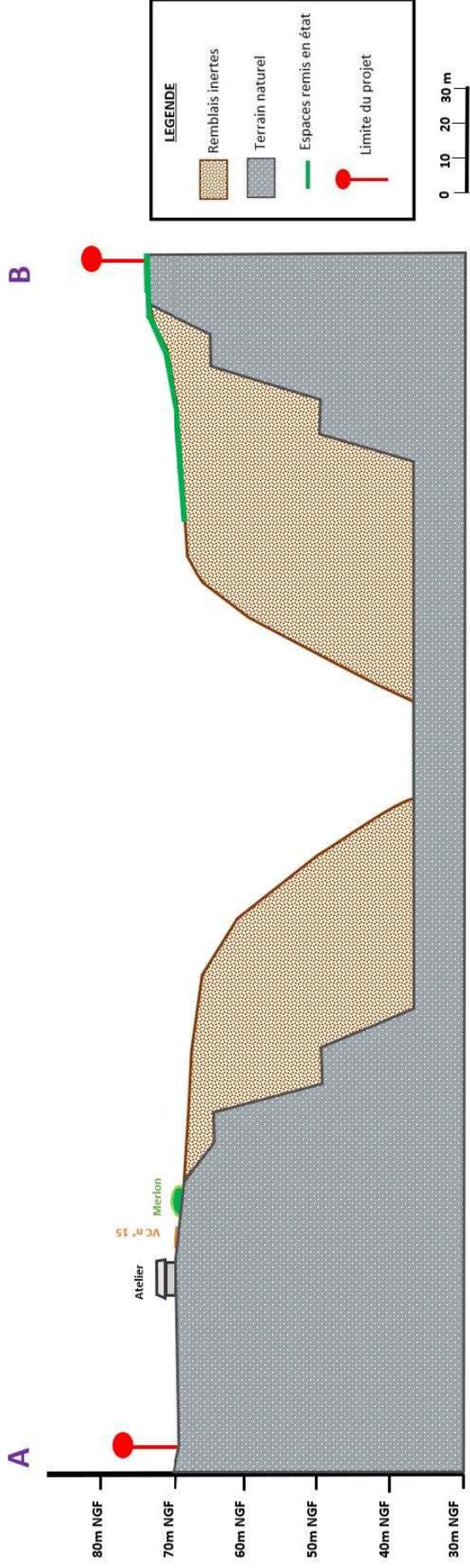
Coupe de principe : Phase 2

Exagération verticale x2



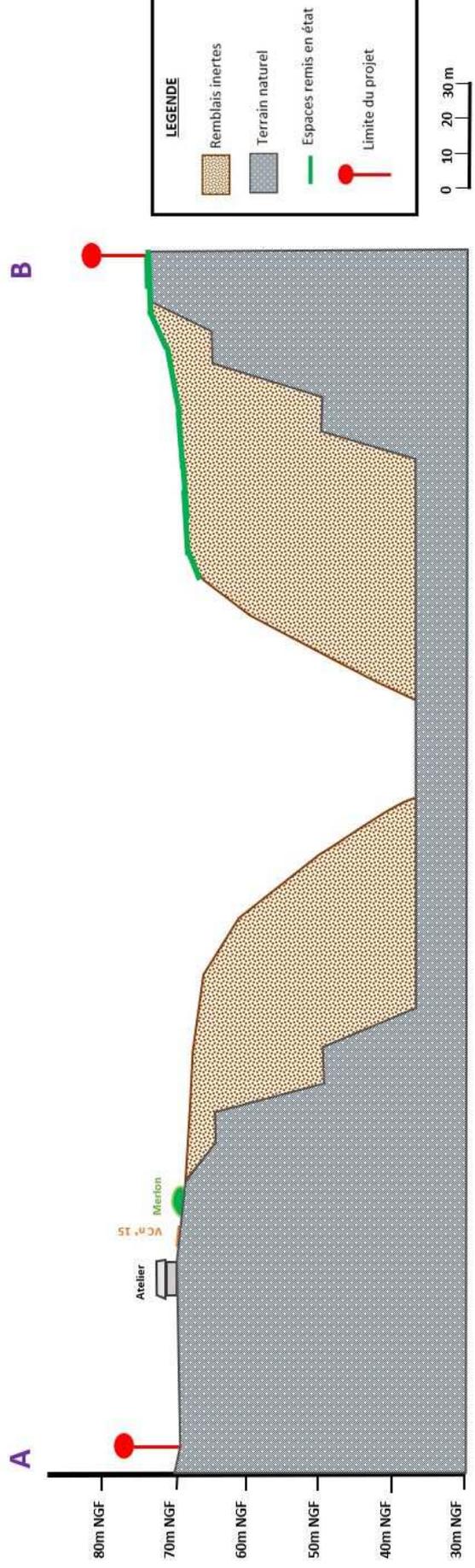
Coupe de principe : Phase 3

Exagération verticale x2



Coupe de principe : Phase 4

Exagération verticale x2



3.2.2.6. Remise en état

L'apport de matériaux inertes sollicité dans ce dossier va permettre de combler partiellement l'excavation. A l'issue des 20 années de remblaiement, les terrains remblayés se présenteront sous la forme d'un vaste plateau, orienté d'Est en Ouest, entre les cotes de 85 à 60 m NGF et bordé au Sud et au Nord par des fronts résiduels d'une hauteur de 13 à 22 mètres de haut.

A noter qu'un plan d'eau résiduel au Sud-Est du site sera conservé dans un secteur non remblayé de 3000 m². Ce secteur correspond à la partie du front de taille la plus favorable au Grand Corbeau et s'étend sur une longueur de 100 mètres et sur une bande d'une largeur de 30 mètres.

Les conditions de remise en état seront ainsi modifiées.

Afin de poursuivre le remblaiement du site à sec, le pompage d'exhaure sera maintenu le temps de l'exploitation du site. Afin de garantir un remblaiement à sec, et en cas de défaillance de la pompe, une équipe de maintenance sera dépêchée sur site. Par ailleurs, pendant le temps de réparation, les matériaux seront momentanément entreposés sur les plateformes du site hors eau avant d'être reversés dans l'excavation après sa remise à sec.

En outre le remblaiement s'effectue hors zone d'affleurement de nappe, cours d'eau, plan d'eau, canaux et fossés. Pour de plus de précision, se référer à la notice géologique, hydrologique et hydrogéologique dans la partie « pièces annexes à la demande ».

Le secteur à l'Ouest de VC n°15 comprenant la plate-forme d'accueil sera remis en état de la manière suivante :

- Démantèlement de tous les bâtiments (bureau, atelier ..),
- Décompactage des terrains,
- Régalage par des terres végétales,
- Reprise naturelle de la végétation ou ensemencement de graminées.

Le secteur Est de la carrière correspondant à l'ancienne fosse d'extraction sera comblé partiellement par des remblais. Toutefois, la topographie naturelle (flanc de colline) ne sera pas reconstituée. Il subsistera un font résiduel au Sud allant de 13 m à 22 m au maximum et un secteur en eau correspondant au secteur conservé pour le Grand Corbeau avec un front hors d'eau d'une trentaine de mètre découpé en paliers.

En fin d'exploitation, la remise en état comprendra un usage à vocation agricole sur les terrains remblayés Ainsi les terrains devront être nivelés pour permettre l'évolution des engins. La terre végétale sera régalande sur le site. En accord avec le plan de remise en état, une fois les remblais ayant atteint leur cote maximale, les surfaces seront engazonnées progressivement à l'avancée du front de remblayage.

Le secteur non remblayé sera remis en eau par l'arrêt du pompage. La cote stabilisée du plan d'eau s'établira vers 60 m NGF. Cette cote altimétrique permettra de maintenir la zone accueillant le nid en surplomb d'environ 5 mètres au-dessus de la surface de l'eau.

A noter, le maintien pour des raisons de sécurité d'une clôture le long du front Sud avec des panneaux de signalisation du danger.

Le plan suivant ainsi que les deux photomontages illustrent la remise en état projetée de l'ISDI.

Les avis du Maire, du propriétaire des terrains, du Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes-d'Armor et de l'Ornithologue expert du Grand Corbeau sur la remise en état sont présentés en annexe 4.

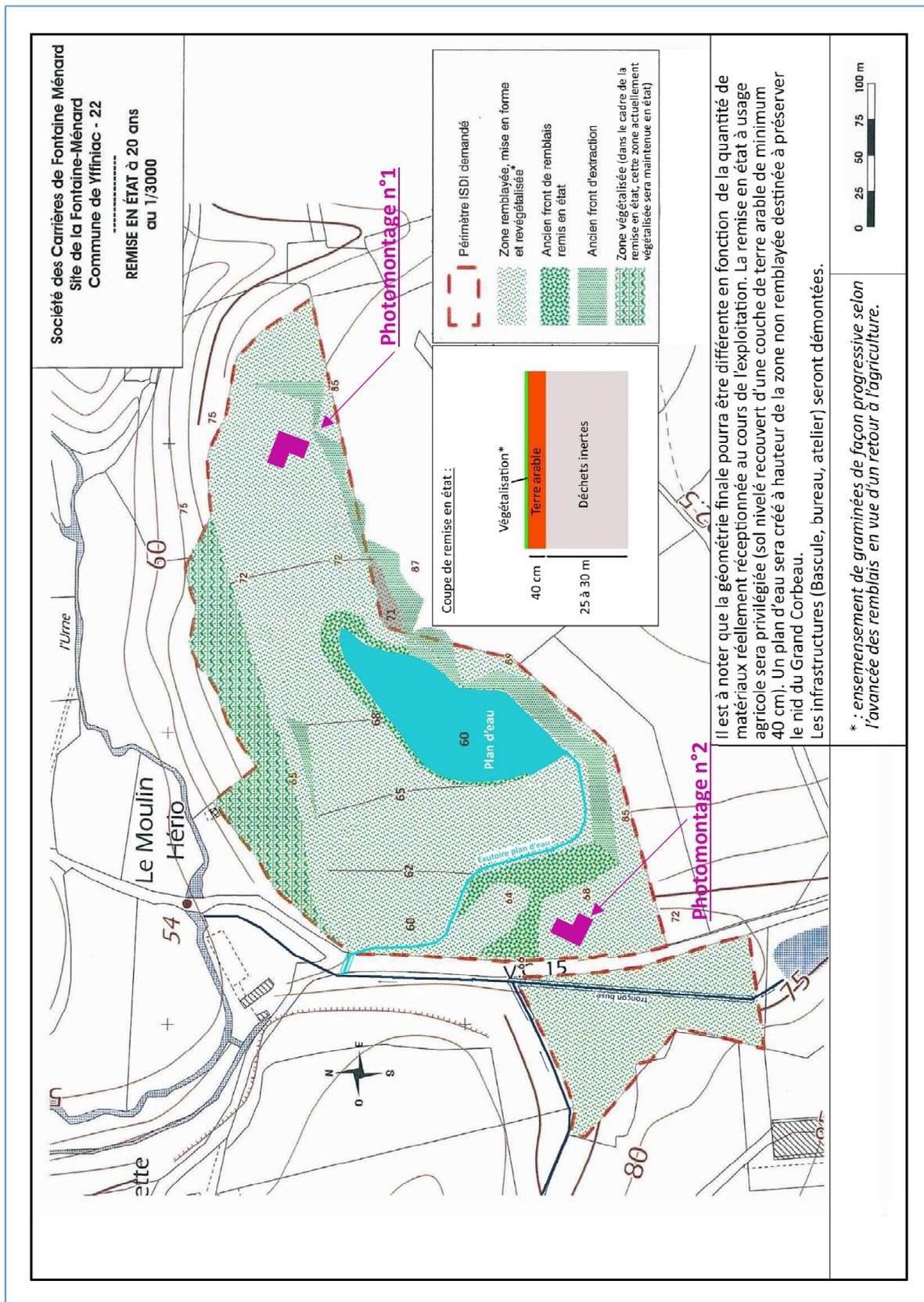


Fig. 27 : Remise en état à l'issue de l'ISDI

PLANCHE PHOTOS MONTAGES n°1

